

SOMMAIRE | **A LA UNE** L'Assemblée générale, un temps fort associatif *page 1* | L'ACTUALITE SANITAIRE ET SOCIALE *page 2* | **QUID** Le Cinquième Risque *page 3* | **ANAIS** en MOUVEMENTS *page 4*

L'Edito

par Lucie Luçon
Chargée de communication

J'ai le plaisir de vous adresser @NAIS info, le nouveau bulletin d'information trimestriel que j'ai imaginé pour l'Association.

Je souhaite qu'il puisse créer du lien, en vous transmettant l'information essentielle et utile. Mais je souhaite surtout vous apporter des informations proches de vous, de vos établissements, de vos problématiques et de vos besoins.

C'est pourquoi ce bulletin sera perfectible dans le temps. Il évoluera selon vos remarques, vos besoins, vos actualités.

Être à l'écoute et répondre aux besoins prend du temps, surtout à ANAIS, qui gère pas moins de 77 établissements.

Aussi, vos contributions à ce bulletin me seront précieuses.

N'hésitez pas à m'adresser vos suggestions de sujet, vos projets d'article, qui pourront faire l'objet d'une publication sur ce nouveau support de communication.

L'Assemblée Générale *un temps fort pour l'Association*

Le vendredi 17 juin 2011 s'est tenue l'Assemblée Générale ordinaire d'ANAIS.



Comme chaque année, cette assemblée a réuni les adhérents et le conseil d'administration pour dresser le bilan financier, faire le point sur les activités et poser les orientations à venir de l'association.

L'application de la loi HPST et la mise en place des ARS auront marqué fortement l'année passée.

Véritable bouleversement pour les structures du secteur médico-social, ANAIS a fait le choix de participer activement aux instances et groupes de travail, que ce soit au niveau local ou régional, afin de faire entendre notre spécificité, qui ne peut être assimilée aux problématiques sanitaires.

Au niveau institutionnel, ANAIS est en cours de rédaction du Projet de Service du Siège, qui sera présenté lors des Journées de Rentrée en octobre 2011. Il présentera notamment l'ensemble des prestations et ressources dont doivent bénéficier nos structures.

Par ailleurs, la mise en place du COTeS (Conseil d'Orientation TEchnique et Stratégique) en 2010 incarne le modèle organisationnel voulu par ANAIS : « *une organisation apprenante dotée d'une intelligence collective* ».

L'évaluation interne s'est achevée en 2010 pour la quasi-totalité des établissements. Nous allons pouvoir passer à l'étape suivante, l'évaluation externe sera menée par un organisme agréé par l'ANESM.

Enfin, deux projets ont vu le jour : l'ouverture d'un SAVS au Mans et celle de la MAS de Gasville Oisème.

A noter que cette assemblée générale était la première présidée par Monsieur LE DAUPHIN depuis sa nomination !





Revalorisation de l'allocation adulte handicapé

Le montant mensuel de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est relevé rétroactivement à 727,61 euros à compter du 1er avril 2011 et à partir du 1er septembre prochain sera porté de 743,62 euros selon un décret publié au Journal officiel. Quasiment 900.000 personnes perçoivent l'AAH, qui s'élevait à 711,95 euros depuis le 1er septembre 2010.

La journée nationale de solidarité a rapporté plus de 12 milliards d'euros depuis sa création

en 2004 a indiqué la CNSA dans un communiqué du 7 juin 2011. En 2010, 2,24 milliards d'euros ont été collectés par les employeurs publics et privés.

La CNSA indique les avoir redistribués de la façon suivante :
Au bénéfice des personnes âgées :

- 450 millions d'euros ont été versés aux conseils généraux pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ;
- 896 millions d'euros ont été alloués aux établissements et services médico-sociaux accueillant ce public.

Au bénéfice des personnes handicapées :

- 582 millions d'euros ont été versés aux conseils généraux pour le financement de la prestation de compensation du handicap (PCH) et le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées ;
- 313 millions d'euros ont été distribués aux établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap.

Accessibilité

Le Conseil d'Etat vient d'annuler un décret de 2009 qui permettait de déroger à l'obligation d'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées.

La loi Handicap de 2005 a rendu obligatoire la mise en accessibilité (rampes d'accès...) de tous les bâtiments recevant du public, en 2015 dernier délai.

Le texte ne prévoit aucune dérogation pour les bâtiments neufs. Mais le gouvernement a tenté d'en introduire via un décret en 2006, annulé par le Conseil d'Etat en juillet 2009, puis via un article de la loi de finances rectificative, lui-même censuré par le Conseil constitutionnel fin 2009. Le décret de 2009 permettait des dérogations, pour les locaux de travail neufs, « en cas d'impossibilité technique résultant de l'environnement du bâtiment », selon la décision du Conseil d'Etat. Or, rappelle la plus haute juridiction administrative, la loi de 2005 « n'a pas entendu permettre au pouvoir réglementaire d'ouvrir des possibilités de dérogations à ces règles en ce qui concerne un bâtiment neuf ou la partie neuve d'un bâtiment existant ».

Egalité professionnelle entre homme et femme

Un décret du 7 juillet 2011 précise les obligations des associations de plus de 50 salariés en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

[Consultez le décret](#)

FOCUS

L'État, garant de la prise en charge de l'autisme

La loi garantit à toute personne atteinte d'autisme le droit à une prise en charge pluridisciplinaire.

La responsabilité de l'État ne saurait être écartée pour défaut de prise en charge en établissement spécialisé au seul motif qu'il ne serait tenu en la matière qu'à une obligation de moyens.

Le Conseil d'État vient ainsi d'étendre la jurisprudence Laruelle sur la scolarisation des enfants handicapés à la prise en charge des personnes autistes.

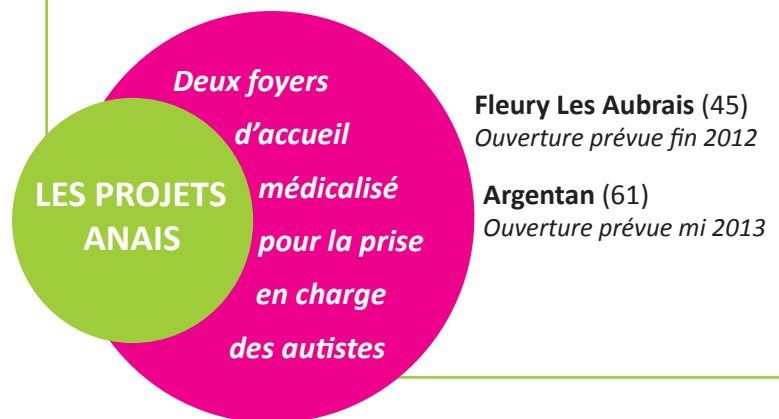
Et chez l'adulte autiste, on en est où ?

Le plan autisme 2008-2010 lancé par les pouvoirs publics, prévoyait la création de 2000 nouvelles places dédiées aux adultes avec autisme ou atteintes de TSA, dont 1300 places en MAS et 700 en FAM, ainsi que le développement de SAMSAH.

En 2009, seules 779 places ont été autorisées en MAS et FAM et 50 en SAMSAH.

Loi Chossy du 11 décembre 1996

«Toute personne atteinte du handicap résultant du syndrome autistique et des troubles qui lui sont apparentés, bénéficie, quel que soit son âge, d'une prise en charge pluridisciplinaire qui tient compte de ses besoins et difficultés spécifiques».



Publications

A consulter sur le web

(cliquez sur le lien)

Le rapport d'activité 2010 de l'AGEFIPH

Le rapport au Président de la République
«*La scolarisation des enfants handicapés*»
par M. Blanc

QUID le cinquième risque

Le cinquième risque est un nouveau champ de la protection sociale. C'est une branche qui s'ajouterait à celles qui couvrent la maladie, la famille, les accidents du travail et les retraites.

Le cinquième risque est également nommé le «risque dépendance» ou le «risque perte d'autonomie».

Quels en sont les objectifs ?

Attribuer à ceux qui sont frappés d'une déficience physique, sensorielle, mentale ou psychique une aide en nature ou en espèces - la compensation personnalisée pour l'autonomie. Celle-ci permettrait à son bénéficiaire de réaliser, grâce à un appareillage ou à l'aide d'une tierce personne, ce qu'il aurait pu faire seul, et sans aide, s'il n'avait pas été atteint de la déficience en question.

Création d'un droit universel

La compensation personnalisée pour l'autonomie deviendrait un droit universel quels que soient l'âge de la personne et les causes de sa perte d'autonomie.

Ce droit donnerait accès:

- à une évaluation des besoins d'aide à l'autonomie qui prendrait en compte les spécificités de chaque situation ;
- à l'élaboration d'un plan personnalisé de compensation intégrant les prestations, biens et services, identifiées comme nécessaires.

Quel organisme en gérerait le financement ?

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) serait l'organisme spécialement chargé de gérer les sources de financement de ce nouveau champ de protection sociale. La loi sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées du 11 février 2005 a précisé et renforcé les missions de cet établissement public créé par la loi du 30 juin 2004.

« *L'autonomie, un droit universel* »

Mise en place en mai 2005, la CNSA est chargée de :

- financer les aides en faveur des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées ;
 - garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire et pour l'ensemble des handicaps ;
 - assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation pour suivre la qualité du service rendu aux personnes.
- La CNSA est donc à la fois une «caisse» chargée de répartir les moyens financiers et une «agence» d'appui technique.

Source : <http://www.gouvernement.fr>

INFOS SIEGE ANAIS du nouveau dans l'organigramme

Une direction générale adjointe, nouvelle branche à l'organigramme

Être au plus proche des établissements et des problématiques de chacun, devenir leur interlocuteur privilégié, établir le lien, telles sont les missions qui incombent depuis avril 2011 à Monsieur Pascal Bruel, nouveau directeur général adjoint. Il aura aussi en charge le développement d'ANAIS et la démarche qualité en lien avec Joël Anne, chargé de projets.

alencon.siege.dga@anais.asso.fr

La communication pour une « commune action »

Faire partie d'ANAIS induit des valeurs, une culture et une mission communes : accompagner les personnes en situation de handicap tout au long de la vie. Mais ANAIS, c'est aussi une politique centralisée, 77 sites, des projets, des réformes gouvernementales, des actualités, etc.

Afin de vous aider à vous y retrouver, Lucie Luçon, assistante de Monsieur Bruel, vous accompagnera sur les projets de communication.

alencon.siege.communication@anais.asso.fr



ANAIIS EN MOUVEMENTS

vie des établissements

400 personnes aux Portes Ouvertes de l'ESAT | EA de Cerisé

Partenaires institutionnels, familles et amis ont été chaleureusement accueillis le 24 juin dernier par les salariés et usagers, qui leur ont fait découvrir les ateliers de l'imprimerie, de la sous-traitance et l'entreprise adaptée des espaces verts. Chaque visiteur aura pu apprécier les échanges avec les usagers et professionnels, qui se sont rendus totalement disponibles pour expliquer leur travail.



L'ITEP de Saint-Imoges en fête !

Chaque temps fort de l'accompagnement à l'ITEP est marqué par une fête. Tel est le cas en ce qui concerne les départs mais aussi les arrivées dans l'établissement.

Vendredi 24 juin, c'est donc sous un soleil timide mais présent que les moussaillons et les marins ont présenté le fruit de leur travail de l'année devant leurs familles et le personnel mais aussi devant les jeunes qui y seront accueillis à la rentrée prochaine!



Les enfants ont voyagé « Autour du monde » à travers des chants et des danses présentés par les élèves de l'unité d'enseignement mais aussi par l'atelier chant.

Une escale rythmique s'est imposée autour d'Amyd Seck, musicien professionnel, et ses apprentis percussionnistes!

La représentation s'est clôturée sur un récit humoristique des marins des moments cultes qu'ils ont ensemble, enfants et professionnels, partagés ! Un goûter a tout naturellement permis à tous d'échanger, de se retrouver ou de faire connaissance, et pour certains de se séparer après plusieurs mois ou années d'accompagnement.



RESSOURCES HUMAINES

Départs

Marie-Christine HOUEL, ESAT/FH Domfront
Xavier BELIN, ESAT/EA Paris - Pierrelaye
Jacky GUERIN, ITEP Champthierry

Retraite

René BONNET, ESAT/FH Rémalard
Daniel BOUCHER, EHPAD Sées
Patricia BAILLEUL, EHPAD Briouze
Martine DREMONT, FV/EHPAD La Ville aux Clercs
Claude BOMTEMS, FV Le Luart - Thorigné sur Dué

Arrivées & Mouvements

Philippe DOMECCQ, directeur ESAT/FH Rémalard,
ESAT/FH/SAVS Nogent Le Rotrou
Jean-Marc RAOULT, directeur EHPAD Briouze
Emmanuelle RIFFIER, directrice FV/EHPAD La Ville aux Clercs
Thierry COLIN, directeur ESAT/EA Paris - Pierrelaye
Yannick MAUFFRAIS, directeur ITEP Champthierry

Canicule

Vous pouvez commander des brochures et affiches à destination des personnes en situation de handicap ou de dépendance sur le site internet de l'INPES www.inpes.fr

EN BREF

TOM & LEA bientôt disponible !

L'impression du jeu de société imaginé par le Conseil de Bientraitance d'ANAIIS est achevée. A destination des usagers des foyers de vie dans un premier temps, il sera diffusé dans les établissements à partir de septembre 2011.



Sur vos agendas

10 et 11 octobre 2011 | Abbaye de l'Epau (Le Mans)
Journées de Rentrée

4 octobre 2011 | dès 15h
Inauguration de la MAS de Gasville Oisème

9 décembre 2011 | dès 10h30
Inauguration de la MAS d'Ancenis